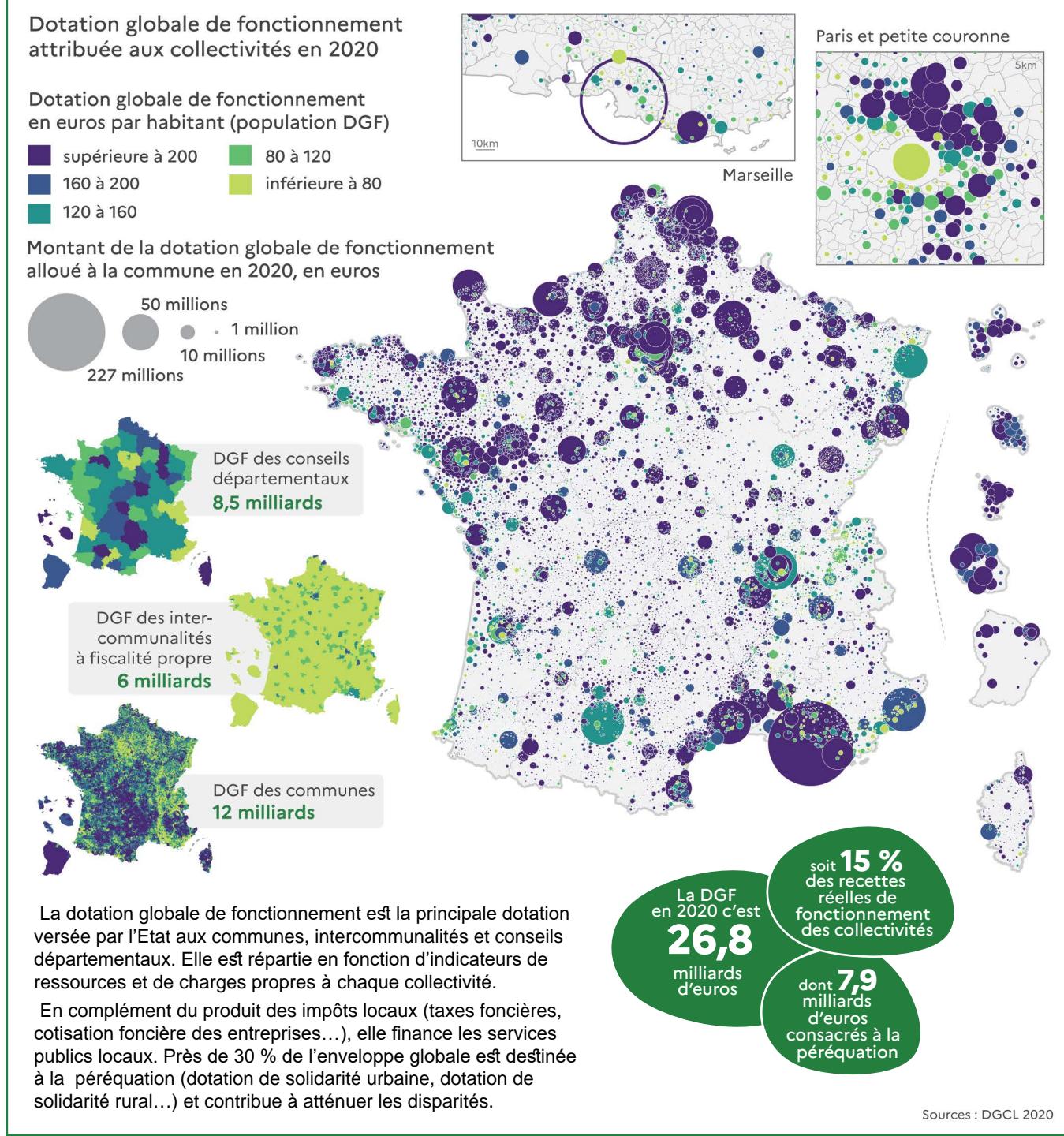


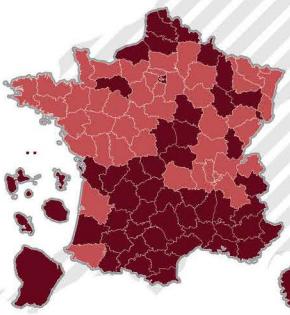
RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités locales sont les acteurs essentiels de la vie quotidienne et du développement des territoires. Elles disposent d'une masse budgétaire importante (environ 20 % des dépenses publiques) dont le financement est assuré principalement par leurs propres recettes fiscales et les dotations que leur verse l'Etat pour leur fonctionnement et leurs investissements.

Les recettes de fonctionnement de l'ordre de 230 milliards d'euros en 2018 permettent de financer l'ensemble des services publics locaux. Les disparités individuelles résultent de situations géographiques et démographiques, économiques

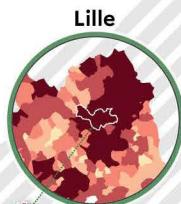
et sociales, très disparates selon les territoires. Les différences liées à la capacité de lever l'impôt sont partiellement compensées par les moyens attribués par l'État.





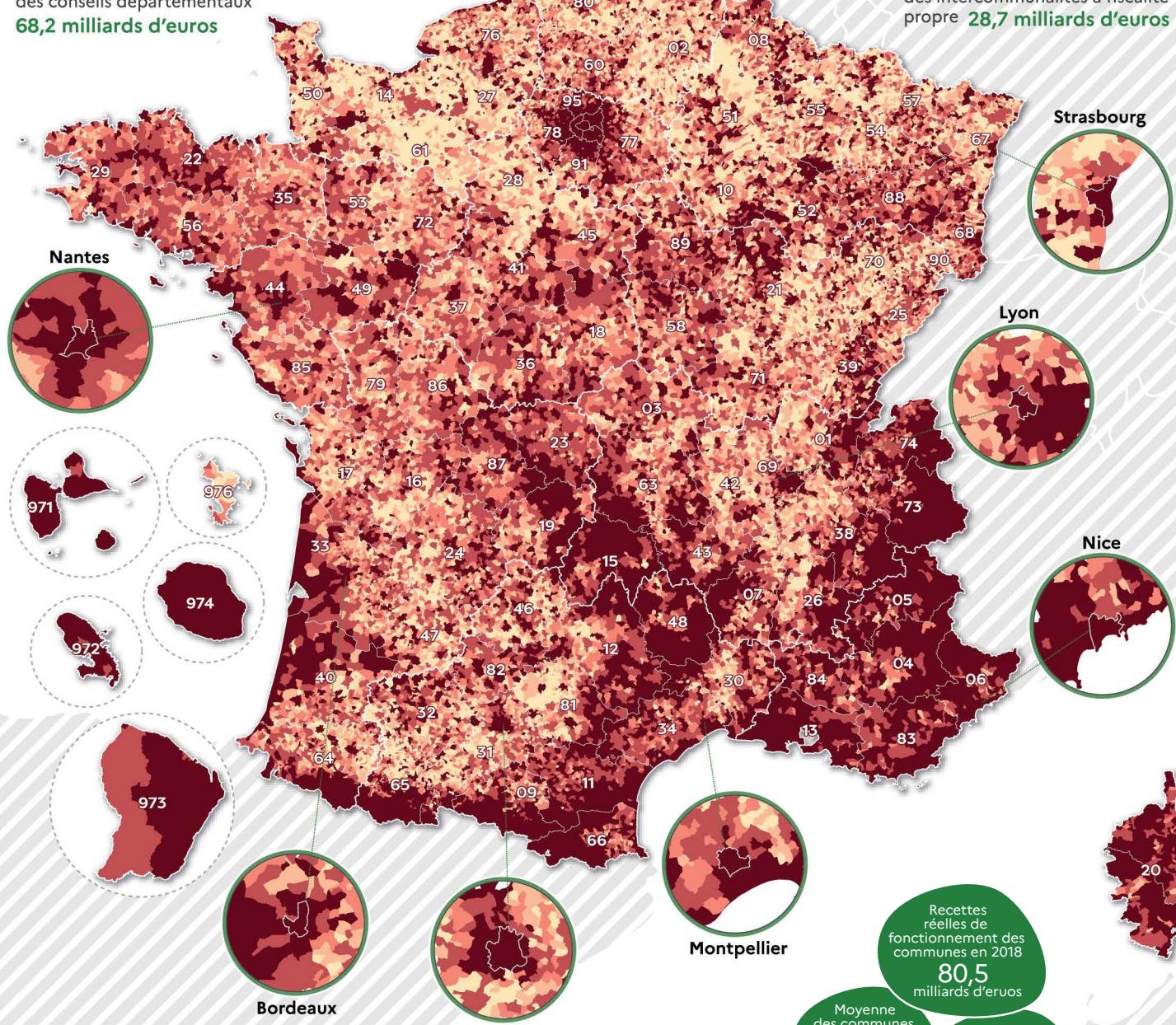
Recettes réelles de fonctionnement des conseils départementaux

68,2 milliards d'euros



Recettes réelles de fonctionnement des intercommunalités à fiscalité propre

28,7 milliards d'euros



Recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2018

Recettes réelles de fonctionnement des communes en euros par habitant (population Insee) en 2018



Les recettes réelles de fonctionnement regroupent le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions provenant d'autres collectivités, et les recettes de différents services publics (cantine, bibliothèques, équipements sportifs...). Le montant est très différent selon les catégories de collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux) en raison de la nature des compétences exercées et du niveau des recettes transférées via la décentralisation. Les recettes fiscales représentent plus de 60 %

de l'ensemble des recettes. Les disparités individuelles sont principalement le reflet de la répartition des bases de fiscalité locale sur l'ensemble du territoire, en particulier la valeur locative des habitations et la nature des activités économiques. Les différences entre les niveaux de recettes par habitant résultent également de la nature des fonctions exercées ou de la situation géographique qui impliquent des dépenses spécifiques à financer (charges de centralité des communes chef-lieu d'une intercommunalité, communes de montagne ou communes touristiques).

Recettes réelles de fonctionnement des communes en 2018
80,5 milliards d'euros

Moyenne des communes de moins de 1 000 habitants :
697€ par habitant

Moyenne des communes de plus de 100 000 habitants :
1 503€ par habitant